



PRET sans reconnaissance de dette

Par **ElisabethR**, le **19/10/2017** à **15:11**

Bonjour,

J'avais déjà posté ce sujet supprimé, depuis...

Prêt de environ 5000 euros sans reconnaissance de dette par espèce, paiement par cb. Il y a eu de Nombreux mails échanger avec l'emprunteur qui reconnait être endetté envers moi et vouloir me rembourser, mais il ne signale pas de montant. Il acquiesce être d'accord pour une reconnaissance à l'amiable de puis Janvier 2017, chose pas encore faite. Il y a eu des promesses orales et par mail de remboursements, non faits jusque présent. La personne refuse désormais de communiquer avec moi et m'a dit de passer par la justice. Ceci est en cours déjà depuis des mois.

MES QUESTIONS :

- Puis je passer chez lui accompagnée d'un membre de ma famille pour parler de ce sujet avec l'emprunteur et tenter de trouver une solution ?
- Il m'avait dit oralement de lui rappeler le remboursement tous les 25 de chaque moi. Pas de trace de ce fait. Puis-je sans preuve de ses dires le rejoindre à son emploi à cette date pour enfin me faire rembourser ?
- Je travaillais au cours des emprunts sur le même site que l'emprunteur, mais pas pour la même société. Puis-je me plaindre à ce sujet à ses employeurs à lui ? Et à mes anciens employeurs à moi éventuellement ?
- Ce stress, cette attente et ces mensonges ajoutés à ma maladie dégénérative (sclérose en plaque) participent probablement au fait que je suis sous Xanax et antidépresseurs actuellement. Cela peut-il avoir des répercussions sur l'emprunteur ?

Merci

Par **jos38**, le **19/10/2017** à **15:24**

bonjour. votre précédent post du 16/10 n'a pas été supprimé. je l'ai retrouvé avec les réponses qui vous ont été faites. si un juriste vous lit, il va certainement répondre à vos questions précises

http://www.experatoo.com/procedure-civil/prest-argent-sans-reconnaissance_154470_1.htm

Par **morobar**, le **19/10/2017** à **16:41**

Bonjour,

[citation] Puis je passer chez lui accompagnée d'un membre de ma famille [/citation]

Avec une barre à mine ou une batte de base-ball ?

C'est le sens de votre formulation.

On ne se rend chez les gens que si on y est invité ou certains de recevoir bon accueil.

[citation] Puis-je sans preuve de ses dires le rejoindre à son emploi à cette date [/citation]

Vous pouvez faire ce que vous voulez, le suivre en ville, couper vos cheveux...

Mais si vous espérez faire un esclandre devant ou chez l'employeur, le retour de bâton est prévu au code pénal L226-10

[citation] Cela peut-il avoir des répercussions sur l'emprunteur [/citation]

Aucune je ne crois pas aux envoutements et autres marabouts.

Vous avez semble-t-il des preuves d'une dette, mais pas son montant.

Votre seule chance de retour, via la case justice, consisteront à déterminer la dette par tout moyen crédible autres que des espèces.

Par **ElisabethR**, le **19/10/2017** à **17:16**

Merci pour vos interventions. Donc il me vole. Je récapitule. Et il serait illégal de passer chez lui avec un membre ma famille pour lui demander une explication, comment s'organiser et cetera. Je préférerais être accompagnée par la police, mais je ne sais pas si cela se demande. Donc je continue à patienter, C'est lui qui décide de la date de remboursement. Normal. Si il veut, il le fait dans environ 2 ans ou pas du tout. Et on m'hospitalise en HP.

Par **amajuris**, le **19/10/2017** à **17:45**

bonsoir,

c'est pour éviter de se retrouver dans votre situation, qu'à partir de 760 €, le prêt doit être déclaré aux trésor public, et qu'il est également conseillé d'établir une reconnaissance de dette sous seing privé, soit mieux par acte notarié qui, en cas de non remboursement à la date convenue, vaut « titre exécutoire », c'est-à-dire que le créancier n'a pas besoin d'aller devant le juge pour faire reconnaître la somme que le débiteur lui doit. Il lui suffit de faire appel à un huissier pour récupérer son argent.

salutations

Par **jos38**, le **19/10/2017** à **18:09**

bonsoir. rien ne vous empêche de frapper à sa porte. s'il veut bien vous ouvrir, vous discutez et puis ensuite?? depuis 2 ans, il vous fait des promesses sans les tenir, il sait très bien que sans cette reconnaissance de dettes il peut vous balader encore longtemps. maintenant, s'il se laisse attendrir lors de votre visite, peut-être qu'il vous en signera une mais peut-être qu'il vous accusera de l'avoir menacé